

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE SAINT PERE EN RETZ

ARRÊTE

REGLEMENTATION DE
LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT
2023/AC/047

Le 1^{er} Adjoint de la commune de SAINT PERE EN RETZ, soussigné,

VU le code des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à R 411-28,

VU la demande de l'entreprise SPIE Citynetworks en date du 26 avril 2023,

CONSIDERANT qu'à l'occasion des travaux de pose d'un poste ENEDIS avec une grue au lieudit « Les Barbets », il convient de prendre les mesures afin de prévenir tous accidents,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La circulation sera interdite, le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 16h00, sur la voie communale n°6 au niveau du village des Barbets afin de permettre la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.
La circulation sera déviée par la Voie communale n° 2 de Saint Viaud à Chauvé et la RD 86 de Saint Viaud à Saint Père en Retz

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier le même jour.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation correspondante sera à la charge de l'entreprise SPIE Citynetwork, titulaire des travaux.

ARTICLE 4 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article deux pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de Saint Père en Retz, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Brévin les Pins et la Police Municipale, sont chacun chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation leur sera adressée.

FAIT A SAINT PERE EN RETZ,
Le 4 mai 2023

Le 1^{er} Adjoint,
Gildas NICOUL.



le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le 5 Mai 2023